

Le PIAL – Parcours d’Intégration par l’Apprentissage de la Langue

Note de présentation

1/ Qu’est ce que le PIAL ?

- Dispositif mis en place par l’Etat et dont la gestion est confiée aux missions locales sur toute la France
- Objectif : **sécuriser l’accès des jeunes étrangers primo-arrivants aux dispositifs de droit commun** (Avenir Jeunes, Ecole de la 2ème Chance, EPIDE, Garantie Jeunes, IAE...)
- Concrètement, chaque jeune bénéficiera de:
 - **une allocation d’un plafond individuel de 1454,46 euros** sur une durée de 3 à 6 mois maximum
 - **une formation linguistique complémentaire** à celle imposée par l’OFII à la suite de la signature du CIR (Contrat d’Intégration Républicain). Une telle formation est **obligatoire**.

2/ Qui sont les bénéficiaires ?

Les jeunes étrangers extra européens entre 16 et 25 ans « *qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français leur permettant une entrée dans les dispositifs d’accompagnement vers l’insertion socio-professionnelle de droit commun et a fortiori un accès au marché du travail.* »

Sont concernées les catégories ci-dessous :

Catégorie	Documents requis
Jeunes étrangers ressortissant d’un pays tiers (hors bénéficiaire d’une protection internationale) : Vie privée, vie familiale, rapprochement de conjoint etc...	Visa/TS en cours de validité Contrat d’engagements réciproques RIB au nom du jeune CIR signé
Bénéficiaires d’une protection internationale (Réfugiés ou protection subsidiaire)	Document attestant du statut du jeune CER, RIB et CIR
Jeunes demandeurs d’asile	Attestation de demandeur d’asile CER et RIB
Mineurs étrangers	Justificatif d’identité CER, RIB et Autorisation du représentant légal

3/ Comment activer le PIAL ?

- A) Repérer les jeunes étrangers extra communautaires (hors U.E) entre 16 et 25 ans
- B) Détecter les besoins d'apprentissage en français (public éligible : niveau débutant dans la compréhension et la production orale/écrite)
- C) Les informer de leurs droits avec le PIAL :
- allocation financière
 - formation linguistique complémentaire (obligatoire)
 - offre de services générale de la Mission Locale de Paris
- D) **Les orienter vers le site Mission Locale de Paris (MLP) le plus proche de leur hébergement ou de leur domiciliation** => le conseiller Mission Locale guidera chaque jeune dans la constitution du dossier PIAL.

Sites de la ML Paris	Adresse	Tel	Contact - Responsable du site
Site Avenir (6e, 7e, 14e, 15e)	24 - 26, Rue de Châtillon 75014 Paris (<i>Métro Alesia l.4</i>)	01 40 52 77 30	Mme Lamia BACHA
Site Centre (1er, 2e, 3e, 4e, 9e, 10e et 11e)	29/31, Rue des Boulets 75011 Paris (<i>Métro Rue des Boulets l. 9</i>)	01 44 93 81 23	Mme Nathalie HAMON
Site Hautpoul (19e)	65, Rue d'Hautpoul 75019 Paris (<i>Métro Ourcq l. 5</i>)	01 53 72 81 40	Mme Cécile RABOUIN
Site Hauts de Ménil' (20e)	31, Rue Pixérécourt 75020 Paris (<i>Métro Jourdain l. 20</i>)	01 44 64 86 10	M. Thomas MOUILLET
Site Milord (8e, 17e, 18e)	9, Impasse Milord 75018 Paris (<i>Métro Porte de St Ouen l. 13</i>)	01 44 85 01 18	Mme Carine PARVILLE
Site Soleil (5e, 12e, 13e)	93, Rue Jeanne d'Arc 75013 Paris (<i>Métro Nationale l. 6</i>)	01 45 85 20 50	M. Benoit MAZIER

